

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 2 septembre 2011

Projet de loi

instituant une garantie de 1 578 000 F pour un emprunt du Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève à hauteur de 3 156 000 F pour le financement d'investissements relatifs à l'infrastructure du Téléphérique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Garantie

Le Conseil d'Etat est autorisé à garantir par une caution simple de 1 578 000 F (au taux €/CHF de 1,50) le remboursement d'un emprunt du Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève plafonné à hauteur de 3 156 000 F.

Art. 2 Appel à la garantie

Un appel de la garantie donne lieu à un arrêté du Conseil d'Etat publié dans la Feuille d'avis officielle.

Art. 3 Rémunération de la garantie

Cette garantie fait l'objet d'une rémunération inscrite chaque année dans la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

I. Bref rappel historique

Le Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (ci-après le GLCT) a été créé par arrêté préfectoral le 15 mars 2006.

Ses membres sont Annemasse – les Voirons Agglomération (abrégé en Annemasse-Agglomération), la commune de Monnetier-Mornex pour 50 % du financement du budget du GLCT et le Canton de Genève pour 50 %.

Ainsi dispose-t-on d'un cadre légal franco-genevois adapté à des besoins spécifiques, soit la possibilité de financements franco-genevois conjoints versés directement à une structure commune, ainsi que la possibilité de recourir à l'emprunt, que les anciennes structures en SA n'autorisaient pas.

Au 1^{er} janvier 2008, après 10 mois nécessaires au déroulement d'une procédure de délégation de service public (DSP), le service d'exploitation du Téléphérique a été délégué par le GLCT, pour une durée de 5 ans (2008-2012), à la société d'exploitation du Téléphérique du Salève devenue filiale de Veolia transport.

II. Promotion du téléphérique : une fréquentation en forte hausse

En devenant le délégataire du service public des remontées mécaniques du Salève, Veolia transport a souhaité insuffler un nouvel élan commercial au Téléphérique. Son programme d'actions annuelles de développement et de promotion, validé par le GLCT, attire une clientèle toujours plus nombreuse.

La réouverture du restaurant dans le bâtiment de la station supérieure, en mai 2009, après trois ans de fermeture et d'importants travaux de remise en conformité aux normes prévues pour ce type d'établissement, a également joué un rôle prépondérant dans la hausse des visiteurs.

Fréquentation pour les années 2007 à avril 2011 :

- 2007 : 107 059 passagers
- 2008 : 108 684 passagers
- 2009 : 158 421 passagers
- 2010 : 150 799 passagers (légère baisse due à une météo défavorable)
- 2011 (janvier à avril) : 44 000 passagers (année très prometteuse vu ce chiffre).

III. Travaux, contrôles et vérification

Le délégataire et le GLCT se répartissent la prise en charge des travaux, des contrôles et des vérifications. L'entretien courant et le dépannage ainsi que la visite de contrôle annuelle est à la charge du délégataire.

En sa qualité de propriétaire, le GLCT doit prendre en charge les investissements. Il doit financer la grande visite, désormais appelée grande inspection (notamment le remplacement des axes de poulies et des nacelles de secours, dépense effectuée en 2009 pour un montant de 43 000 €) le contrôle et le remplacement des câbles ainsi que la rénovation de l'ensemble de l'automatisme (c'est-à-dire la partie commande électrique du Téléphérique).

IV. Investissements nécessaires à la pérennisation de l'installation

1) *Le Téléphérique : une installation vieillissante*

Le Téléphérique du Salève a été reconstruit en 1982 et remis en fonction en 1984. De par le contexte réglementaire qui impose des contrôles de plus en plus exigeants à mesure du vieillissement du matériel, et la volonté des partenaires de pérenniser l'installation, le Téléphérique fait face aujourd'hui à un réel besoin de rénovation pour garantir sa pérennité de fonctionnement pour les années à venir.

L'Assemblée du GLCT a décidé d'investir dans la rénovation du téléphérique après avoir pris connaissance des travaux menés, à sa demande, par un groupe de travail franco-genevois qui a disposé de l'expertise du cabinet ERIC, sis à Grenoble, mandaté par le GLCT.

2) *Les investissements à réaliser*

Des travaux d'envergure doivent être réalisés pendant l'hiver 2012-2013.

- **Le remplacement de l'ensemble de l'automatisme.** La durée de ce type d'installation est en principe de 30 ans à compter de la date de construction, soit 1982, mais certaines pièces indispensables au bon fonctionnement de l'équipement ne peuvent plus être remplacées car elles ne sont plus fabriquées. Ces travaux prévus dans la DSP actuelle ont vu leur coût estimatif tripler à 500 000 € à fin 2010, au lieu des 150 000 € estimés à fin 2007. Cette augmentation est liée à la fois à une situation de monopole de deux sociétés détenant ce type de marché et à l'évolution des prix des matières premières.

- **Le changement du câble tracteur.** Le système actuel a pour conséquence le raccourcissement d'une longueur de 2 mètres à chaque opération de refection des culots d'amarrage moulés (ou humides). Le câble tracteur arrive aujourd'hui à la limite de sa longueur totale et impose son

remplacement (dernier remplacement en avril 2000). En effet, s'il n'est pas remplacé, les cabines n'arriveront plus à rejoindre le quai d'embarquement.

- Le remplacement des 4 câbles porteurs et leur passage en ancrage fixe.

Le prochain contrôle des câbles porteurs aura lieu en 2013 (contrôle tous les 5 ans, coût 55 000 €), sachant qu'ils devront impérativement être remplacés en 2018 après plus de 30 ans d'existence, avec le risque que l'organisme de contrôle impose leur remplacement avant cette échéance.

Pour le cabinet ERIC, leur changement devra intervenir avant 2018, car ils sont très oxydés, notamment par le minerai de fer présent dans les carrières du Salève.

L'option d'attendre 2018 pour effectuer ce changement, et de devoir opérer d'ici là un changement non planifié (hors 2012 ou 2018), représente un risque financier considérable, et n'a de ce fait pas été retenue.

En effet, un changement non planifié entraînerait l'arrêt de l'exploitation pour :

- 2 mois environ afin de lancer l'appel d'offres;
- 31 semaines (environ 8 mois) pour produire de nouveaux câbles;
- 2 mois pour poser les nouveaux câbles,

Soit au total une année d'arrêt, et donc de perte de recettes (environ 1200 €/jour). A ces pertes sèches s'ajouteraient les dédommagements dus au délégataire et au restaurateur, ainsi que la nécessité de reconquérir la clientèle perdue. En effet, un tel évènement annihilerait la stratégie marketing développée jusque-là, qui a produit des effets significatifs pour la fréquentation du Téléphérique.

En décidant d'un remplacement planifié des câbles porteurs, leur pose sera effectuée pendant l'arrêt de l'exploitation en hiver. En outre, le remplacement du système actuel d'amarrage à contrepoids par un ancrage fixe allongera durablement leur durée de vie et espacera les opérations périodiques de contrôles assez lourdes. En effet, les câbles ne couissant plus, ne se déplaceront plus, évitant ainsi les phénomènes de fatigue.

Enfin, quand les câbles porteurs seront remplacés (entre 2013 au pire et 2018 au mieux), le câble tracteur nouveau devra obligatoirement être à nouveau remplacé. Il convient donc de coupler dans le temps les remplacements du câble tracteur et des câbles porteurs, réalisant ainsi une économie substantielle.

- Le remplacement des culots moulés (ou humides) par des culots secs.

Ce remplacement permettra de prolonger durablement la durée de vie du câble en n'obligeant plus à remplacer les culots moulés tous les 4 ans.

Au regard de la complexité et de la spécificité de ces investissements, le GLCT va avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

V. Coût des investissements

Le détail des investissements est présenté dans le tableau ci-après.

	CHF	EUR
Remplacement câbles porteurs	2'995'980	1'997'320
Remplacement automatisme	769'626	513'084
Mise en place culots	215'280	143'520
Remplacement moteur	73'554	49'036
Maîtrise d'œuvre	71'760	47'840
Remplacement câble tracteur	58'844	39'229
Investissement total	4'185'044	2'790'029

Le montant total des investissements prévus s'élève à 2 790 029 €, soit 4 185 044 F en retenant un taux de conversion €/F de 1,50. Un taux de 1,50 a été retenu dans la mesure où le franc suisse est anormalement fort actuellement et qu'il pourrait baisser à un niveau plus raisonnable d'ici la réalisation des investissements par le GLCT.

Les investissements susmentionnés seront financés comme détaillé ci-après :

- pour 2 104 000 €, soit 3 156 000 F, par recours à l'emprunt,
- pour 686 029 €, soit 1 029 044 F, par prélèvement sur la trésorerie disponible du GLCT.

L'Etat de Genève se portera caution de l'emprunt à hauteur de sa quote-part de participation de 50 % dans le GLCT, soit pour 1 052 000 €, équivalent à 1 578 000 F en retenant un taux de conversion €/F de 1,50.

VI. Plan financier

Le plan financier présenté en annexe a été élaboré conjointement avec Annemasse-Agglomération. Ce plan présente une projection de l'exploitation, des investissements et des flux de trésorerie pour la période allant de l'année 2011 à 2017. Ce plan financier ayant été élaboré en euro, il a été converti en francs suisses pour les besoins du présent projet de loi au taux de conversion €/F de 1,50.

VII. Conclusion

Le GLCT va être confronté à une année 2012 intense qui verra à la fois la mise en œuvre des procédures nécessaires à la réalisation de ces investissements et le lancement d'une procédure pour une nouvelle DSP (c'est-à-dire un nouveau contrat d'exploitation) à conclure, dès 2013, entre le GLCT et le futur exploitant.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financier*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) Plans financiers 2011-2017 en francs suisses et en euros.*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.
- **Objet** : Projet de loi instituant une garantie de F 1'578'000 pour un emprunt du Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève à hauteur de F 3'156'000 pour le financement d'investissements relatifs à l'infrastructure du Téléphérique
- **Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s)** : 02.22.40.00.429.02000
- **Numéro et libellé du programme concerné** : M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif"
- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestation [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des revenus de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Retour sur investissement (informatique)	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement <small>(charges - revenus - retour sur investissement)</small>	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)	(0.00)

• Inscription budgétaire et financement :

- Cette caution simple sera mentionnée au pied de bilan de l'Etat de Genève. Cette garantie fait l'objet d'une rémunération inscrite chaque année dans la loi établissant le budget administratif de l'Etat. Un appel de cette garantie donne lieu à un arrêté du Conseil d'Etat publié dans la Feuille d'avis officielle.

• Annexes au projet de loi : -

• Remarque(s) : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28.2011


Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 29.7.2011

Visa du DF :



N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 29.07.2011.

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi instituant une garantie de 1'578'000 F pour un emprunt du Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève à hauteur de 3'156'000 F pour le financement d'investissements relatifs à l'infrastructure du Téléphérique

Projet présenté par le DARES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (présentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matière et véhicule (matériel, fourniture, matériel distinctif et/ou spécifique, véhicules, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (loyers (bail, emphytéose, construction), concédants, entretien, location, assurance, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tabouret)	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements (report tabouret)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36] Gestionnement collectivité publique [32]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [33] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Outil de subvention ou de prestations [36] (prévision accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	1'973	1'757	1'531	1'295	1'048	790	519	236
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (présentation de revenus (profits, amortissements, taxes), subventions reçues, dons en esp)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de parts ou de participations, gains comptables, report)	1'973	1'757	1'531	1'295	1'048	790	519	236
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus + retour sur investissement)	-1'973	-1'757	-1'531	-1'295	-1'048	-790	-519	-236
Remarques :								

Signature du responsable financier DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER
DOMINIC WALTER

Date : 28.7.2011

Plan financier 2011-2017 en CHF

EUR/CHF : 1.5 Comptes en CHF	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
4 Revenus	679'500	679'500	783'000	786'360	789'788	793'283	796'848
42 Revenus de biens	102'000	102'000	168'000	171'360	174'788	178'283	181'848
427 Loyers	102'000	102'000	168'000	171'360	174'788	178'283	181'848
Loyer SWISSCOM	102'000	102'000	168'000	171'360	174'788	178'283	181'848
43 Contributions	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
434 Redevances d'util. et prest. de service	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
Redevance affrimage téléphonique et restaurant (2x5'000€)	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000	15'000
46 Subventions reçues	562'500	562'500	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000
461 Subventions reçues du canton (EGE : 50%)	281'250	281'250	300'000	300'000	300'000	300'000	300'000
462 Subventions reçues des communes (Monnetier-Mornex : 1,3%)	7'313	7'313	7'800	7'800	7'800	7'800	7'800
469 Autres subventions reçues (Annemasse Agglo : 48,7%)	273'938	273'938	292'200	292'200	292'200	292'200	292'200
3 Charges	465'173	505'496	823'379	675'284	835'766	695'310	769'262
31 Dépenses générales	359'505	375'639	371'214	227'123	391'500	254'609	329'882
310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel	750	750	750	750	750	750	750
Fournitures administratives	750	750	750	750	750	750	750
318 Honoraires, prest. de service de tiers	358'755	374'889	370'464	226'373	390'750	253'859	329'132
Entretien bâtiments	7'500	7'650	7'803	7'959	8'118	8'262	8'417
Assurances	4'950	5'049	5'150	5'253	5'358	5'465	5'574
Etudes	28'500	30'000	0	0	0	0	33'123
Documentation générale et technique	450	459	468	477	488	497	507
Annonces et insertions	3'000	15'000	7'500	7'500	7'500	7'500	7'500
Indemnité aux comptable et régisseurs	750	765	780	797	812	828	845
Honoraires	1'500	1'530	1'560	1'592	1'623	1'656	1'689
Frais actes et contentieux	1'500	1'530	1'562	1'592	1'625	1'656	1'689
Contribution forfaitaire versée au délégataire	310'605	312'906	246'356	186'672	221'708	220'575	247'940
Contrôle et entretien	0	0	99'287	14'532	143'520	7'401	21'819
32 Intérêts passifs	2'933	2'151	148'103	142'674	137'330	132'287	127'010
322 Intérêts sur emprunts	2'933	2'151	148'103	142'674	137'330	132'287	127'010
Intérêt comptes courants...	2'933	2'151	148'103	142'674	137'330	132'287	127'010
33 Amortissements	27'435	51'035	225'995	225'995	225'995	225'995	228'443
331 Amortissements des immobilisations corporelles	27'435	51'035	225'995	225'995	225'995	225'995	228'443
Amortissements installations générales et agencements	4'320	0	0	0	0	0	0
Amortissements autres constructions	2'010	0	0	0	0	0	0
Amortissements autres matériels et outillages d'incendie	1'05	0	0	0	0	0	0
Amortissements matériels et outillages techniques	21'000	0	0	0	0	0	0
34 Parts et contributions sans affectations	75'300	76'671	78'068	79'493	80'942	82'421	83'928
341 Contributions à des communes	75'300	76'671	78'068	79'493	80'942	82'421	83'928
Participation Groupements collectivités	13'500	13'635	13'772	13'910	14'048	14'189	14'331
Taxes foncières	61'800	63'036	64'296	65'583	66'894	68'232	69'597
RESULTAT NET	214'328	174'005	-40'379	111'077	-45'978	97'973	27'587
5 Dépenses d'investissements	309'000	4'185'044	0	0	0	58'569	0
50 Investissements propres	309'000	4'185'044	0	0	0	58'569	0
506 Mobiliers, machines, véhicules	247'500	4'185'044	0	0	0	58'569	0
Installations générales, agencements et aménagement	157'500	0	0	0	0	0	0
Autres installations, matériels et outillages techniques	90'000	0	0	0	0	0	0
509 Autres biens	61'500	0	0	0	0	0	0
Frais d'études	54'000	0	0	0	0	0	0
Frais d'annonces	7'500	0	0	0	0	0	0
6 Recettes d'investissements	0	0	0	0	0	0	0
INVESTISSEMENTS NETS	309'000	4'185'044	0	0	0	58'569	0
+ Résultat net	214'328	174'005	-40'379	111'077	-45'978	97'973	27'587
+ Amortissements	27'435	51'035	225'995	225'995	225'995	225'995	228'443
+ Remboursement TVA	0	685'844	0	0	0	9'599	0
= Flux de trésorerie d'exploitation (excédent de trésorerie)	241'763	910'883	185'616	337'071	180'017	333'566	256'029
- Autres biens	-61'500	0	0	0	0	0	0
- Mobiliers, machines, véhicules	-247'500	-4'185'044	0	0	0	-58'569	0
= Flux de trésorerie d'investissement	-309'000	-4'185'044	0	0	0	-58'569	0
- Remboursement d'emprunt	-29'198	-29'979	-129'813	-135'242	-108'455	-113'498	-118'776
+ Nouvel emprunt	0	315'600	0	0	0	0	0
= Flux de trésorerie de financement	-29'198	3'126'021	-129'813	-135'242	-108'455	-113'498	-118'776
= Variation de trésorerie de l'exercice	-96'435	-148'140	55'803	201'830	71'562	161'499	137'253
Trésorerie à l'ouverture	332'910	236'475	88'335	144'138	345'968	417'530	579'029
Trésorerie à la clôture	236'475	88'335	144'138	345'968	417'530	579'029	716'282

Plan financier 2011-2017 en €

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
4 Revenus	453'000 €	453'000 €	522'000 €	524'240 €	526'525 €	526'855 €	531'232 €
42 Revenus de biens	68'000 €	68'000 €	112'000 €	114'240 €	116'525 €	118'855 €	121'232 €
427 Loyers	68'000 €	68'000 €	112'000 €	114'240 €	116'525 €	118'855 €	121'232 €
Loyer SWISSCOM	68'000 €	68'000 €	112'000 €	114'240 €	116'525 €	118'855 €	121'232 €
43 Contributions	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €
434 Redevances d'util. et prest. de service	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €
Redevance affermage téléphonique et restaurant (2x5'000€)	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €	10'000 €
46 Subventions reçues	375'000 €	375'000 €	400'000 €	400'000 €	400'000 €	400'000 €	400'000 €
461 Subventions reçues du canton (EGE : 50%)	187'500 €	187'500 €	200'000 €	200'000 €	200'000 €	200'000 €	200'000 €
462 Subventions reçues des communes (Monnetier-Mornex : 1,3%)	4'875 €	4'875 €	5'200 €	5'200 €	5'200 €	5'200 €	5'200 €
469 Autres subventions reçues (Annemasse Agglo : 48,7%)	182'625 €	182'625 €	194'800 €	194'800 €	194'800 €	194'800 €	194'800 €
3 Charges	310'115 €	336'997 €	548'919 €	450'189 €	557'177 €	463'540 €	512'841 €
31 Dépenses générales	239'670 €	250'426 €	247'476 €	151'415 €	261'000 €	169'739 €	219'921 €
310 Fournitures de bureau, imprimés, matériel	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Fournitures administratives	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
318 Honoraires, prest. de service de tiers	239'170 €	249'926 €	246'976 €	150'915 €	260'500 €	169'239 €	219'421 €
Entretien bâtiments	5'000 €	5'100 €	5'200 €	5'300 €	5'412 €	5'521 €	5'631 €
Assurances	3'300 €	3'366 €	3'433 €	3'502 €	3'572 €	3'643 €	3'716 €
Etudes	19'000 €	20'000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	22'082 €
Documentation générale et technique	300 €	306 €	312 €	318 €	325 €	331 €	338 €
Annonces et insertions	2'000 €	10'000 €	5'000 €	5'000 €	5'000 €	5'000 €	5'000 €
Indemnité aux comptable et régisseurs	500 €	510 €	520 €	531 €	541 €	552 €	563 €
Honoraires	1'000 €	1'020 €	1'040 €	1'061 €	1'082 €	1'104 €	1'126 €
Frais actes et contentieux	1'000 €	1'020 €	1'041 €	1'061 €	1'083 €	1'104 €	1'126 €
Contribution forfaitaire versée au délégataire	20'700 €	20'860 €	16'423 €	12'444 €	14'705 €	14'705 €	16'529 €
Contrôle et entretien	0 €	0 €	66'191 €	9'888 €	95'680 €	4'934 €	14'546 €
32 Intérêts passifs	1'955 €	1'434 €	98'735 €	95'116 €	91'553 €	88'191 €	84'673 €
322 Intérêts sur emprunts	1'955 €	1'434 €	98'735 €	95'116 €	91'553 €	88'191 €	84'673 €
Intérêt comptes courants...	1'955 €	1'434 €	98'735 €	95'116 €	91'553 €	88'191 €	84'673 €
33 Amortissements	18'290 €	34'023 €	150'663 €	150'663 €	150'663 €	150'663 €	152'295 €
331 Amortissements des immobilisations corporelles	18'290 €	34'023 €	150'663 €	150'663 €	150'663 €	150'663 €	152'295 €
Amortissements installations générales et agencements	2'880 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissements autres constructions	1'340 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissements matériels et outillages d'incendie	70 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissements matériels et outillages techniques	14'000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
34 Parts et contributions sans affectations	50'200 €	51'114 €	52'045 €	52'995 €	53'961 €	54'947 €	55'952 €
341 Contributions à des communes	50'200 €	51'114 €	52'045 €	52'995 €	53'961 €	54'947 €	55'952 €
Participation Groupements collectivités	9'000 €	9'090 €	9'181 €	9'273 €	9'365 €	9'459 €	9'554 €
Taxes foncières	41'200 €	42'024 €	42'864 €	43'722 €	44'596 €	45'488 €	46'398 €
RESULTAT NET	142'885 €	116'003 €	-26'919 €	74'051 €	-30'652 €	65'315 €	18'391 €
5 Dépenses d'investissements	206'000 €	2'790'029 €	0 €	0 €	0 €	39'046 €	0 €
50 Investissements propres	206'000 €	2'790'029 €	0 €	0 €	0 €	39'046 €	0 €
506 Mobiliers, machines, véhicules	165'000 €	2'790'029 €	0 €	0 €	0 €	39'046 €	0 €
Installations générales, agencements et aménagement	10'000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres installations, matériels et outillages techniques	60'000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
509 Autres biens	41'000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais d'études	36'000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais d'annonces	5'000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6 Recettes d'investissements	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENTS NETS	206'000 €	2'790'029 €	0 €	0 €	0 €	39'046 €	0 €
+ Résultat net	142'885 €	116'003 €	-26'919 €	74'051 €	-30'652 €	65'315 €	18'391 €
+ Amortissements	18'290 €	34'023 €	150'663 €	150'663 €	150'663 €	150'663 €	152'295 €
+ Remboursement TVA	0 €	457'229 €	0 €	0 €	0 €	6'399 €	0 €
= Flux de trésorerie d'exploitation (excédent de trésorerie)	161'175 €	607'255 €	123'744 €	224'714 €	120'011 €	222'377 €	170'686 €
- Autres biens	-41'000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
- Mobiliers, machines, véhicules	-165'000 €	-2'790'029 €	0 €	0 €	0 €	-39'046 €	0 €
= Flux de trésorerie d'investissement	-206'000 €	-2'790'029 €	0 €	0 €	0 €	-39'046 €	0 €
- Remboursement d'emprunt	-19'465 €	-19'986 €	-86'542 €	-90'161 €	-72'303 €	-75'665 €	-79'184 €
+ Nouvel emprunt	0 €	2'104'000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
= Flux de trésorerie de financement	-19'465 €	2'084'014 €	-86'542 €	-90'161 €	-72'303 €	-75'665 €	-79'184 €
= Variation de trésorerie de l'exercice	-64'290 €	-98'760 €	37'202 €	134'553 €	47'708 €	107'666 €	91'502 €
Trésorerie à l'ouverture	22'1940 €	157'650 €	58'980 €	96'092 €	230'645 €	278'353 €	386'019 €
Trésorerie à la clôture	157'650 €	58'890 €	96'092 €	230'645 €	278'353 €	386'019 €	477'521 €